

Document attaché au slide n°19. *Jurisprudence. Faurisson*, se prévalant de travaux d'histoire critique, soutint la thèse comme quoi les chambres à gaz n'avaient jamais existé dans le prétendu génocide des juifs. La LICRA l'attaqua en responsabilité civile devant le juge. Celui-ci que l'historien a une liberté pleine et entière d'exposer selon ses vues personnelles les faits historiques, mais que toute liberté est liée à l'acceptation d'une responsabilité. Or, le fait de récuser systématiquement tout argument contraire à sa thèse fait que cet auteur a manqué aux obligations de neutralité intellectuelle qui s'imposent au chercheur et justifie sa responsabilité scientifique